

Éditorial de Patrick MENON

Maire de Saint Denis-Sur-Loire



Chères Dionysiennes, Chers Dionysiens,

Je tiens tout d'abord à vous parler de Yannick, notre agent technique depuis un an.

Il nous a quittés le 27 juillet, au tout début de ses congés, alors que nous n'aurions jamais imaginé une telle issue. Yannick nous laissera plein de souvenirs puisqu'il a réalisé plusieurs décors et d'autres travaux de peinture remarquables. Encore toutes nos pensées à sa conjointe et ses jeunes enfants.

Pour commencer ce bulletin automnal, je me dois de vous parler de la rentrée des classes, pas si éloignée que ça.

Celle-ci s'est déroulée normalement, dans un climat plus serein.

Une légère augmentation du nombre d'élèves sur notre RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) est enregistrée. Nous arrivons à 161 enfants inscrits contre 154 l'année dernière, soit une moyenne par classe de 23 élèves, tout à fait correcte.

Désormais, je peux vous parler concrètement du poste informatique qui vous est dédié, pour toutes vos démarches avec le centre des impôts, en toute discrétion puisque positionné dans un bureau séparé.

Nous avons reçu le 29 septembre les personnes de la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) pour l'installation complète de ce matériel et la mise en service des applications.

Je suis aussi en mesure de vous annoncer la venue d'une conseillère numérique, Mme HOUARDY Jessika, tous les lundis de 16 à 18h et les vendredis de 16 à 18h une semaine sur deux et qui pourra vous aider à vous perfectionner dans toutes vos manipulations informatiques. Vous avez déjà reçu à ce sujet un questionnaire à nous retourner pour connaître vos attentes. Déjà 18 ont été remplis avec des besoins précis. Vous trouverez ci-après un éventail des possibilités qui vous est offert.

Concernant la participation citoyenne, la gendarmerie de Mer a enregistré les personnes proposées suite à la réunion du 6 septembre dernier. Je vais pouvoir envisager désormais avec la Préfecture une date pour la signature du protocole. Dès lors que ce document sera cosigné, une nouvelle réunion-formation avec la gendarmerie de Mer sera faite pour rendre opérationnel ce dispositif.

En attendant l'avancement définitif de ce dossier, chacun de vous, voyant des faits troublants, douteux ou malveillants peut appeler la gendarmerie de Mer dès l'apparition de signes.

D'autres informations, également importantes vous sont diffusées dans ce numéro.

Je terminerai mes propos en vous souhaitant une bonne fin d'année malgré bien des difficultés qui nous attendent. Je pense bien sûr à nos besoins vitaux de chauffage et d'énergies !

Coordonnées de la Mairie :

19 rue de la Loire

41000 Saint Denis-Sur-Loire

02 54 78 68 66

contact@saintdenissurloire.fr

www.saintdenissurloire.fr

Heures d'ouvertures au public :

- Lundi de 16 à 18h00

- Jeudi de 09 à 12h00

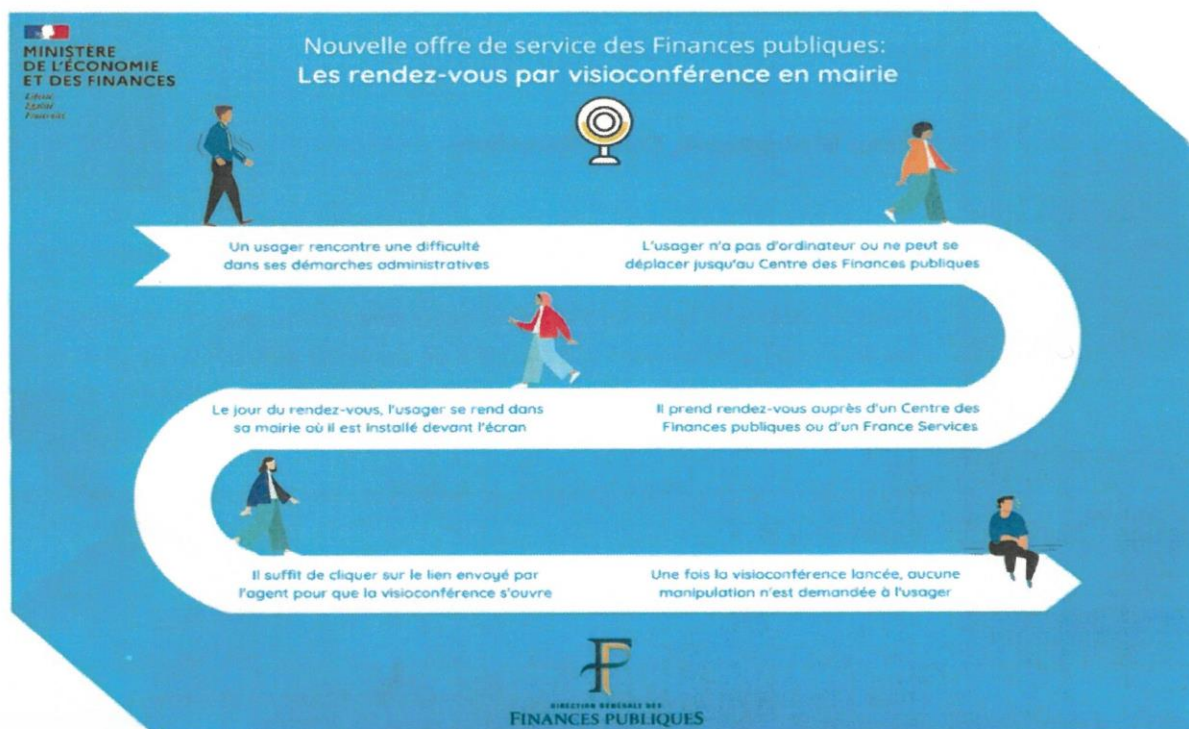
- Vendredi de 16 à 18h00

NOUVEAUX SERVICES À LA POPULATION

par Éric THOMAS

France Services : Les Finances Publiques mettent en place une nouvelle offre de service : les rendez-vous par visioconférence en mairie.

Un ordinateur a été mis à la disposition de la mairie pour répondre aux différentes demandes. Celui-ci est installé dans une salle fermée pour respecter la confidentialité des échanges.



Ordures ménagères et poubelle jaune : à compter du 1^{er} janvier 2023, le jour de passage du camion- poubelle sera probablement modifié. Le ramassage devrait avoir lieu chaque vendredi à la place du mardi. Agglopolys vous le confirmera prochainement.

Pour rappel, les poubelles jaunes entrent en service aussi le 1^{er} janvier prochain. La distribution de ces bacs est prévue comme suit :

- Etape 1 : les logements individuels ont dû recevoir récemment un courrier d'information informant sur les modalités de distribution des nouveaux bacs.
- Etape 2 : coller l'étiquette contenue dans le courrier pour la bonne réception de votre bac chez vous ou chez l'un de vos voisins.
- Etape 3 : Livraison de votre bac dont le volume a été calculé en fonction du volume de votre bac gris.
- Etape 4 : en cas d'absence le jour de la livraison et sans pose de l'étiquette sur votre boîte aux lettres, un avis de passage vous sera laissé. Il conviendra de contacter l'entreprise SULO pour la programmation d'un nouveau jour de livraison.

VOUS POURREZ AINSI, DÈS LE 1^{er} JANVIER 2023, DÉPOSER DANS LE BAC JAUNE TOUS LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES, À SAVOIR :

- tous les emballages en carton,
- tous les emballages en métal,
- tous les flacons, bidons et bouteilles en plastique,
- et c'est la nouveauté : tous les autres emballages (pots, barquettes, sacs, ...) en plastique.

Ils devront être jetés bien vidés (inutile de les laver), directement en vrac dans le bac, sans sac, et non emboîtés.



Ça y est ! La conseillère numérique arrive. Il s'agit de **Jessika HOUGARDY**. Embauchée par La Chaussée-St-Victor, son emploi est mutualisé par les 4 autres communes du canton : Villebarou, Ménars, Villerbon et Saint-Denis-sur-Loire.

Sa mission : venir en aide aux utilisateurs qui peuvent rencontrer des difficultés, Jessika pourra répondre dans différents domaines, notamment :

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette,).
- Naviguer sur Internet.
- Envoyer, recevoir et gérer les mails.
- Installer et utiliser des applications utiles sur les smartphones.
- Créer et gérer (stockage, rangement et partage) des contenus numériques de l'ordinateur ou du téléphone.
- Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique.
- Apprendre les bases du traitement de texte.
- Ateliers sur inscription dont les thèmes seront définis en fonction des besoins.



Toutefois, le périmètre d'intervention de Jessika HOUGARDY aura des limites : pas d'intervention en lien avec la vie privée, les données fiscales ou bancaires.

Son sens du contact humain devrait vous aider à assimiler toutes ces nouveautés numériques.

Contact : 06 40 50 77 61 ou jessika.cn.mairie@lcvs.fr

Trouvez dans le tableau ci-dessous, les disponibilités de Jessika HOUGARDY :

	LA CHAUSSEE SAINT-VICTOR	VILLEBAROU	VILLERBON	MENARS	ST-DENIS-SUR- LOIRE
LUNDI	13h30 – 15h30	9h – 12h			16h – 18h
MARDI	9h – 12h			14h – 17h	
MERCREDI	9h – 12h	14h – 17h (une semaine sur deux avec La Chaussée Saint-Victor)			
JEUDI		14h – 17h	9h – 12h		
 VENDREDI	9h – 12h 13h30 – 15h30		16h – 18h (une semaine sur deux avec Saint- Denis-sur-Loire)		16h – 18h (une semaine sur deux avec Villerbon)

Enfouissement des réseaux : Grace à des conditions climatiques très favorables, les travaux avancent bien. L'entreprise EIFFAGE vient d'arriver sur le dernier poteau ENEDIS.

Au début de la rue du château d'eau, les branchements clients sont déjà réalisés. Les nouveaux candélabres sont en cours de pose, et mis en service avant la fin de l'année.

Aux habitants de la zone concernée, merci de nous excuser pour la gêne occasionnée.



ÉCLAIRAGE PUBLIC



Lors de sa dernière séance du jeudi 15 septembre 2022, le conseil municipal a décidé de modifier les horaires de l'éclairage public. Dorénavant l'extinction se fera de 21 heures à 06 heures 30 tous les jours.

DECORATIONS DES HAMEAUX

Cette année nous renouvellerons la pose de sapins de Noël dans les différents hameaux de notre commune. Nous vous remercions encore pour votre participation du Noël dernier, et espérons que vous irez les décorer de la même manière en 2022.

AUTRES INFOS DIONYSIENNES

Par Éric THOMAS



Défibrillateurs : le Conseil Municipal vient d'acquérir 2 défibrillateurs : le premier sera installé à l'école, le second en extérieur au niveau de la salle de la Martinière, en complément de celui déjà existant à la maison des associations.

Adressage : suite à une rencontre en mairie avec la Poste, nous vous informons qu'il est important de bien indiquer sur votre cidex ou vos boîtes aux lettres vos noms (vous-même, votre famille et vos sociétés rattachées (SCI, EARL, ...)) et votre adresse exacte pour faciliter le travail des facteurs.



ÉCOLE

Par Philippe VIGIÉ du CAYLA

Rodeur école : À deux reprises deux jeunes filles ont été abordées par un individu, à pied ou en voiture, entre l'école et le lotissement « la Martinière ».

Nous appelons donc à la plus grande vigilance !

Si vous ne pouvez accompagner votre enfant sur le trajet de l'école, un regroupement avec les autres écoliers ou les autres parents doit être privilégié.

La gendarmerie de Mer a été prévenue et va effectuer des rondes.

Merci de leur signaler tout agissement suspect.

Faire immédiatement le [17](tel:0254814120) (police secours) ou le [02 54 81 41 20](tel:0254814120) (gendarmerie de Mer)

Fleurissement de la commune : Nous vous rappelons que nous renouvelons l'opération « graines de fleurs ». Depuis mi-septembre, chaque propriétaire peut venir récupérer en mairie un sachet de graines pour le semer en bordure de rue. Des petits panneaux vous sont remis pour matérialiser vos semis afin d'éviter des tontes inappropriées.